

FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL



Comité Départemental FSGT des Yvelines

7, rue Veuve Fleuret

78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 - 📧 fsgt78@orange.fr

www.fsgt78.com

SPECIAL REPRISE DE SAISON



ANNEE 2022-2023

COMITE FSGT DES YVELINES

INFORMATIONS IMPORTANTES

➤ AFFILIATIONS :



L'affiliation d'un club n'est prise en compte qu'avec un minimum de trois licences FSGT.

(Art. 12 du règlement intérieur FSGT)

Lorsque vous nous ferez parvenir votre demande d'affiliation ou de réaffiliation, devront être fournis obligatoirement :

- L'affiliation ou la réaffiliation dûment remplie.
- La feuille **INFORMATIONS IMPORTANTES/ATTESTATION** (ne pas oublier de signer et tamponner l'attestation)
- La feuille financière (le chèque correspondant à l'affiliation, aux licences et aux frais de port).
- La charte des Sports de Combats et Arts Martiaux, la convention pratique familiale, si besoin.

! Tout dossier incomplet ne sera pas validé !

➤ LICENCES :

Un code d'indentification et un mot de passe vous seront transmis par le Siège Fédéral dès validation de votre affiliation et seront nécessaires pour saisir en ligne vos demandes.

Les demandes de licences sont à effectuer par le biais du site internet de la FSGT <https://licence2.fsgt.org/admin/login>

Les responsables d'activités et le correspondant du club doivent obligatoirement prendre une licence omnisports.

→ **Tout participant à une compétition FSGT doit être titulaire d'une licence omnisport avec assurance.**

Après avoir saisi vos licences en ligne, merci d'envoyer votre règlement (frais de port à votre charge) ou déposer celui-ci au Comité.

Le tableau ci-dessous vous indique le montant des frais de port correspondant au nombre de licences demandées. Ce montant sera à ajouter à la somme dûe.

TARIF ENVOI LICENCES			
Tarifs au 01/01/2022			
LICENCES AVEC ASSURANCE		LICENCES SANS ASSURANCE	
NOMBRE	PRIX	NOMBRE	PRIX
Jusqu'à 3	2.32 €	Jusqu'à 6	2.32 €
Jusqu'à 8	4.00 €	Jusqu'à 19	4.00 €
Jusqu'à 23	6.00 €	Jusqu'à 35	6.00 €
Jusqu'à 50	10.50 €	Jusqu'à 70	10.50 €

➤ CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE :

De nouvelles dispositions sont en vigueur pour le.la mineur.e suite au Dcret n°2021-564 du 7 mai 2021 :

Désormais, pour les mineur.es, c'est ce décret qui règlemente les modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence auprès d'une fédération agréée, ainsi que les modalités d'inscription à une compétition sportive organisée ou autorisée par une fédération agréée, à l'exception des activités à contraintes particulières.

CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MINEUR.ES

Décret n°2021-564 du 7 mai 2021



1^{ère} Licence sportive
Ou
Renouvellement
*sans discontinuité
de la licence*

**Questionnaire
de santé à renseigner**

Si au moins 1 réponse
au questionnaire
est positive

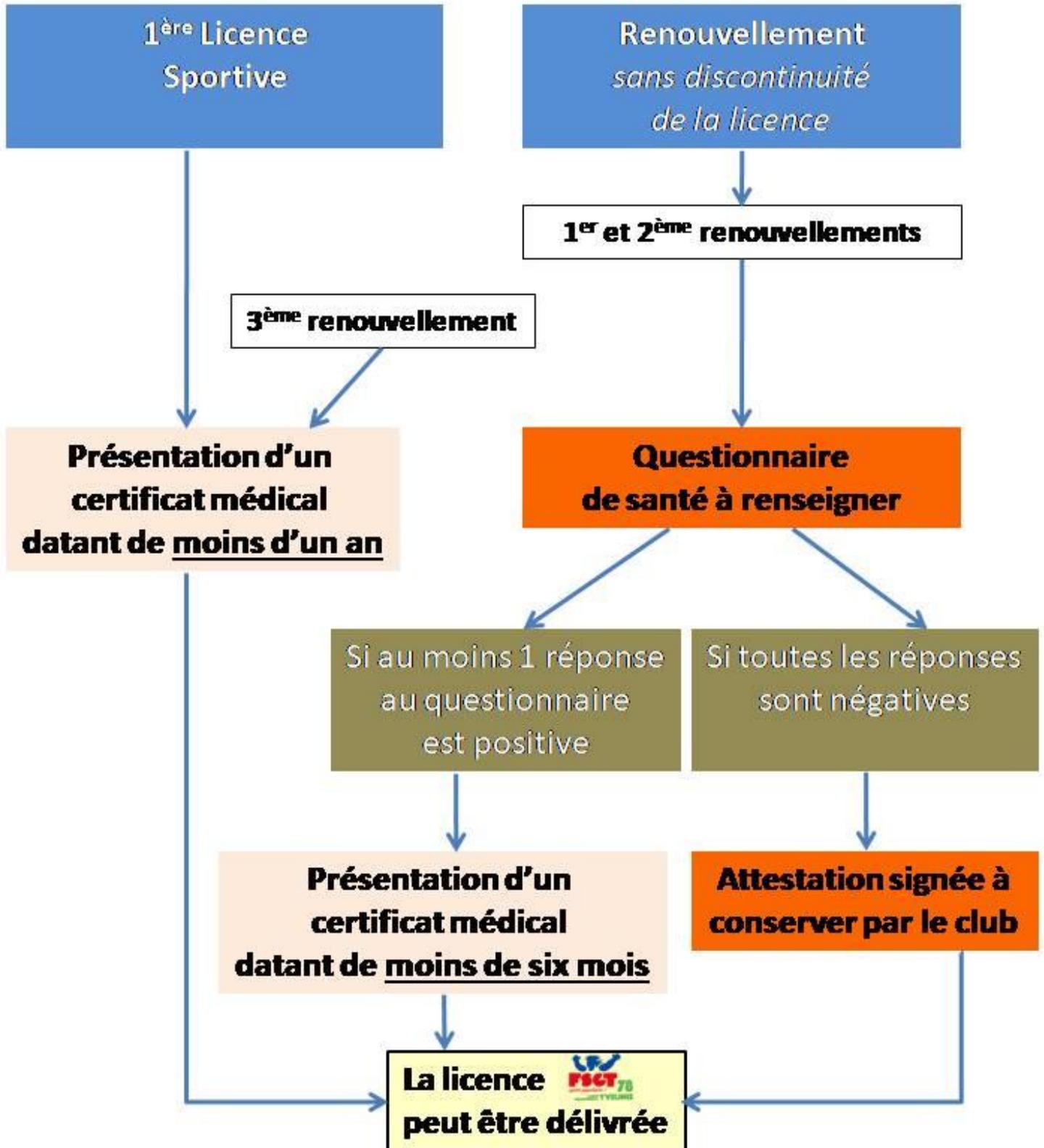
Si toutes les réponses
sont négatives

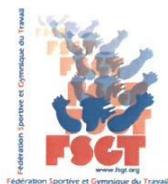
**Présentation d'un
certificat médical
datant de moins de six mois
au club qui le conservera**

**Attestation signée à
conserver par le club**

**La licence 
peut être délivrée**

CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MAJEUR.ES





FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL

Comité Départemental FSGT des Yvelines - 7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 - ✉ fsgt78@free.fr - www.fsgt78.com

QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de déterminer si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence, sportive

Questionnaire de santé à conserver par l'adhérent

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON	OUI	NON
Durant les douze derniers mois :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu dans les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive s'est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions : pas de certificat médical à fournir. Attestez sur l'honneur selon les modalités prévues par la Fédération avoir répondu **NON** à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions : certificat médical obligatoire. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR (à retourner à l'association dûment remplie)

Pour les mineur(e)s : attestation à remplir par le ou les représentants légaux

Je soussigné(e), personne majeure ou représentant légal de

demeurant au

Téléphone..... Mèl.....@.....

atteste sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions du « Questionnaire de Santé » fourni par l'association

.....concernant le renouvellement de ma licence sportive.

« Pour faire valoir ce que de droit »

Fait à le

Signature (obligatoire) :

➤ **ASSURANCE :**

Chaque club affilié bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile.

Le club a l'obligation d'assurer ses adhérents.

➤ **DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE DU COMITE FSGT 78 :** www.fsgt78.com

Les documents Assurances en ligne seront réactualisés et téléchargeables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Assurance du club valable un an :

→ Dossier assurance club (avec le descriptif des contrats souscrits et des extensions d'assurances)

→ Assurance voie publique 2022-2023 (dossier assurance pour les épreuves organisées sur la voie publique avec ou sans véhicules suiveurs)

Assurance des adhérents :

→ Dépliant MDS / FSGT (remis à chaque licencié lors de la prise de licence avec assurance)

→ Formulaire de déclaration d'accident

Attestation Responsabilité Civile (RC) du club :

→ Téléchargeable sur votre page de gestion informatisée. Elle est accessible avec votre login et votre mot de passe.

Toutefois, en cas de besoin, vous pouvez toujours vous adresser au service assurance de la FSGT (01.49.42.23.19) pour la délivrance d'une attestation nominative.

ANNEE 2022-2023

Aucune affiliation ou ré affiliation, inscription dans les divers championnats, ne sera enregistrée pour les clubs ayant des factures (saison 2021-2022) dûes au Comité.

COMITE FSGT DES YVELINES

COTISATIONS – ANNEE 2022/2023

LICENCES OMNISPORTS	TARIF YVELINES	
	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE
ADULTE - né(e) en 2004 et avant	33,92 €	37,12 €
JEUNE - né(e) entre 2005 et 2009	27,47 €	30,67 €
ENFANT - né(e) en 2010 et après	17,58 €	20,78 €

CARTES ACCUEIL & DECOUVERTE (avec assurance)	TARIF YVELINES
4 MOIS ADULTE (tous sports 4 mois)	17,78 €
4 MOIS JEUNE (tous sports 4 mois)	14,95 €
4 MOIS ENFANT (tous sports 4 mois)	10,94 €
CARTE INITIATIVE POPULAIRE (1 à 3 jours consécutifs)	3,11 €

Carte accueil & découverte : (Carte Initiative Populaire et Carte 4 mois)

→ Cette carte, d'une validité de 4 mois, permet de découvrir les activités physiques, sportives et artistiques organisées par la FSGT.

Ce ne sont pas des licences sportives, leur validité couvre la période de 4 mois à partir de leur date de délivrance. Elles ne permettent pas de participer à des compétitions donnant lieu à des classements nationaux, régionaux ou départementaux, ni à remise de titre, ni à qualification pour une autre compétition. Elles ne donnent pas non plus accès aux formations FSGT sauf autorisation fédérale expresse.

→ C'est une carte avec assurance incluse.

Carte initiative Populaire :

→ Valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine.

→ La Carte initiative Populaire n'est pas une licence. Elle n'est pas valide lors de compétitions.

→ Dans une saison, elle ne pourra être utilisée que 3 fois au maximum pour une même personne.

→ L'assurance incluse dans cette carte ne couvre pas les activités sportives dites « à risques » comme par exemple : la plongée, les sports motorisés, etc.

CARTES NON PRATIQUANT (sans assurance)	<u>TARIF YVELINES</u>
CARTE NON PRATIQUANT-E	11,17 €

Carte Non Praticant-e :

→ S'adresse tout particulièrement aux personnes ne pratiquant pas d'activités physiques et sportives mais qui souhaitent soutenir le projet associatif et les missions de service public de la FSGT.

	<u>TARIF YVELINES</u>	
LICENCES FAMILIALES OMNISPORTS	SANS ASSURANCE	AVEC ASSURANCE
2 personnes	37,96 €	44,36 €
3 personnes	46,28 €	55,88 €
4 personnes	53,93 €	66,73 €
5 personnes	59,37 €	75,37 €
6 personnes et plus	67,59 €	86,79 €

La licence familiale omnisports :

→ Une licence instaurée pour promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives en famille dans le cadre d'activités proposées par l'association signataire et la FSGT.

→ Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toute forme d'activités pratiquées de façon individuelle.

→ **La licence familiale omnisports encadre trois types de pratique au choix :**

1 - Les parents (au sens large du terme) **et les enfants sont ensemble dans l'activité,**

2 - Les parents (au sens large du terme) **sont les animateurs de l'activité de leurs enfants,**

3 - Les deux à la fois.

→ **La signature préalable d'une convention entre l'association, le Comité et la Fédération est obligatoire** (sans celle-ci, la demande d'affiliation ne sera pas validée).

→ Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial.

A chaque membre de la famille, une licence nominative est délivrée avec un numéro commun pour l'ensemble du groupe familial.

Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 12 ans inclus.

→ Pour une pratique individuelle, la prise d'une licence omnisports individuelle est obligatoire.

Dans ce cas, un complément tarifaire sera demandé. Pour 2022/2023, celui-ci est fixé à 15 € pour les adultes et à 10 € pour les enfants.

Affiliation :

	<u>TARIF YVELINES</u>
CATÉGORIE 1 (petite association, peu structurée, en création,...)	72,25 €
CATÉGORIE 2 (association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT)	138,62 €
CATÉGORIE 3 (association omnisports, avec plusieurs sections)	423,40 €

COMITE FSGT DES YVELINES

FEUILLE FINANCIERE - ANNEE 2022/2023

Nom du club :

Nom et adresse du responsable :

☎ 📧 @

DETAILS	PRIX UNITAIRE	TOTAL
▪ AFFILIATION CLUB (Obligatoire pour la saison)		
Affiliation Catégorie 1	72,25 €
Affiliation Catégorie 2	138,62 €
Affiliation Catégorie 3	423,40 €
▪ LICENCES (Minimum 3 obligatoires)		
Adulte né(e) en 2004 et avant (<i>sans assurance</i>)	33,92 €
Adulte né(e) en 2004 et avant (<i>avec assurance</i>)	37,12 €
Jeune né(e) entre 2005 et 2009 (<i>sans assurance</i>)	27,47 €
Jeune né(e) entre 2005 et 2009 (<i>avec assurance</i>)	30,67 €
Enfant né(e) en 2010 et après (<i>sans assurance</i>).....	17,58 €
Enfant né(e) en 2010 et après (<i>avec assurance</i>).....	20,78 €
Carte 4 mois Adulte (<i>avec assurance</i>)	17,78 €
Carte 4 mois Jeune (<i>avec assurance</i>)	14,95 €
Carte 4 mois Enfant (<i>avec assurance</i>).....	10,94 €
Carte Non Pratiquant-e (<i>carte de soutien sans assurance</i>)	11,17 €
Carte Initiative Populaire (<i>avec assurance</i>)	3,11 €
Licence Familiale Omnisports - 2 Pers (<i>sans assurance</i>).....	37,96 €
Licence Familiale Omnisports - 2 Pers (<i>avec assurance</i>).....	44,36 €
Licence Familiale Omnisports - 3 Pers (<i>sans assurance</i>).....	46,28 €
Licence Familiale Omnisports - 3 Pers (<i>avec assurance</i>).....	55,88 €
Licence Familiale Omnisports - 4 Pers (<i>sans assurance</i>).....	53,93 €
Licence Familiale Omnisports - 4 Pers (<i>avec assurance</i>).....	66,73 €
Licence Familiale Omnisports - 5 Pers (<i>sans assurance</i>).....	59,37 €
Licence Familiale Omnisports - 5 Pers (<i>avec assurance</i>).....	75,37 €
Licence Familiale Omnisports - 6 + Pers (<i>sans assurance</i>).....	67,59 €
Licence Familiale Omnisports - 6 + Pers (<i>avec assurance</i>).....	86,79 €
Frais d'envoi (<i>se reporter au tableau page 2</i>).....	
TOTAL GÉNÉRAL

Merci de transmettre cette feuille financière dûment remplie accompagnée de votre demande d'affiliation ou de réaffiliation, par courrier ou directement au Comité :

Comité FSGT des Yvelines

7, rue Veuve Fleuret - 78130 LES MUREAUX

☎ 01.34.74.84.93 – 07.67.08.08.49 – fsgt78@orange.fr